

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° DS 2017-03 du 7 février 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1730088S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2003-05 en date du 26 mars 2003 nommant Mme Isabelle AZARIAN en qualité de secrétaire générale de l'EFS Alpes-Méditerranée ;  
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2013-36 en date du 30 décembre 2013 nommant le professeur Jacques CHIARONI en qualité de directeur de l'EFS Alpes-Méditerranée ;  
Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée au professeur Jacques CHIARONI, directeur de l'EFS Alpes-Méditerranée, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux, du marché national délégué suivant : marché national délégué de fourniture de solutés pour aphérèse en vue de la préparation de produits sanguins labiles (PSL), autres solutés et solutions de laboratoire de l'EFS.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du professeur Jacques CHIARONI, délégation est donnée à Mme Isabelle AZARIAN, secrétaire générale de l'EFS Alpes-Méditerranée, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 février 2017.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS